

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'AMANCE

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

Date de la convocation : 03 Décembre 2020

Date d'affichage : 03 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le onze Décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel PIETREMONT, maire.

Présents : BROUILLARD Laurent, DAUNAY Maryse, DROUILLY David, FEVRE Francine, FEVRE Maxence, PIETREMONT Jean-Michel, POURILLE Jérémie, RICARD Colette, ROUYER Amélie, ROUYER Thibaut, VIE Jean Claude

Absents : -

Secrétaire : Monsieur ROUYER Thibaut.

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2020_52 - Décision modificative - Budget primitif 2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Monsieur Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que les prévisions budgétaires 2020, s'avèrent insuffisantes pour l'exercice en cours. En effet, une décision modificative est nécessaire afin d'abonder le chapitre 65.

Le Conseil Municipal entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la décision modificative n°1.

- **DECIDE** d'ouvrir des crédits au **chapitre 65, sur le compte 6531** pour **5 000 €** à l'aide des crédits disponibles au **chapitre 011** pour **5 000 €**, sur le compte **61524**.

2020_53 – RENOUELEMENT DU MATERIEL D'IMPRESSION – SECRETARIAT DE MAIRIE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil de renouveler le matériel d'impression du secrétariat de mairie, devenu obsolète. Monsieur Le Maire présente différents devis.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le renouvellement du matériel d'impression du Secrétariat de Mairie.
- APPROUVE la proposition financière d'A.B.S., société sise au 34, Avenue Général de Gaulle - 10410 SAINT-PARRES-AUX-TERTRES. La proposition financière adoptée se décompose de la manière suivante :

1/ Location du matériel :

Location du matériel SHARP MX-2651^E (en 2 magasins papier) :

Loyer : 81,00 € H.T./mois

Maintenance sur la base de 1 000 pages en noir/blanc : $1\ 000 \times 0,007 = 7,00$ € H.T.

1 300 pages couleur : $1\ 300 \times 0,05 = 65,00$ € H.T.

Forfait de mise en place du copieur : 0,00 € H.T.

TOTAL : 153,00 € H.T.

2/ Participation aux cartouches toner :

75,00 € / 33 300 pages/cartouche en noir/blanc : 0,0022 € HT

150,70 € / 30 000 pages / cartouche couleur X 3 = 0,015 HT

La maintenance comprend les services suivants :

1. Hot line A.B.S. au 03.25.76.15.80
2. Intervention préventive
3. Déplacement dans la journée, en cas de panne
4. Pièces détachées, main d'œuvre, déplacement, photoconducteurs, développeur et remise aux normes SHARP.

2020_54 – CONTRAT OFFICE 365 BUSINESS PREMIUM – ACCES BUREAUTIQUE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Monsieur Le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal que le Contrat d'assistance informatique a pris fin. Il convient de le renouveler. Monsieur Le Maire présente différents devis.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la proposition de la Société ACCES INFORMATIQUE, sise 40, Maréchal Leclerc - 10 450 Bréviandes, pour un an, et pour un montant de 185,76 T.T.C. Euros.

2020_55 – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE PERIODE 2021-2022

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2 ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

CONSIDERANT que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

VU les prestations proposées par le Centre de Gestion de l'Aube en matière de médecine

préventive ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de l'Aube pour bénéficier des prestations de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
- **APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention « Médecine Préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point ;

Affaires diverses

Projet 2021 : Remplacement des plaques de rue communales et des habitants en y insérant la charte graphique du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient.

Prévoir un panneau sur la place de parking vouée aux personnes à mobilité réduite

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.

Fait à AMANCE, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Jean-Michel PIETREMONT